



Avis d'appel d'offres PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2021 EN SECTEUR NON-URBANISÉ 2021-GE-tr04

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans les travaux de voirie afin de procéder à la réfection de la fondation granulaire ainsi que du revêtement de chaussée sur diverses voies publiques situées en secteur non urbanisé.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 26 mars 2021**, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;
- Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement : une lettre d'engagement stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services seront accordés au soumissionnaire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 10 mars 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Ouvrages de génie civil » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « voirie, pavage, excavation, réfection, revêtement de chaussée, ponceau ».

Pour toute question, s'adresser à Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie : pgariepy@ville.saint-sauveur.qc.ca

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 10 mars 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,
Marie-Pier Pharand, avocate